E236/5/4



អល្លដ៏ឆ្នុំ៩ម្រះនិសាមញ្ញតួខតុលាការកម្ពុជា

Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

ព្រះរាស់ឈាន ទ្រះនសាងវិវិឌិ សម្ត

Kingdom of Cambodia Nation Religion King Royaume du Cambodge Nation Religion Roi

Date: 24 avril 29

LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE

À: Toutes les parties au dossier n° 002

DE: M. le Juge Nil Nonn, Président de la Chambre de premièle insi

Copie: Tous les juges de la Chambre de première instance ; la juri

classe de la Chambre de première instance; Unité d'appui aux

et aux experts ; le Bureau de l'administration

OBJET: Ordonnance concernant la déposition par liaison vidéo des témoins

de personnalité TCW-277 et TCW-84 concernant l'Accusé

KHIEU Samphan

La Défense de KHIEU Samphan a demandé à pouvoir interroger cinq témoins à l'audience sur des questions concernant la personnalité de l'Accusé, dont les témoins TCW-277 et TCW-84, qui résident en France (voir Doc. n° E236). Elle a précisé que ces deux derniers témoins ne déposeraient qu'au sujet de la personnalité de l'Accusé et que la durée prévisible de leur déposition serait d'une heure et demie pour chacun d'entre eux. La Chambre rappelle qu'elle dispose d'un large pouvoir d'appréciation pour décider s'il convient d'autoriser une personne à être entendue au procès par liaison vidéo. En l'espèce, la Chambre estime qu'il n'est pas nécessaire que ces témoins se rendent au Cambodge pour venir déposer au procès, puisque leur déposition sera très brève et se limitera exclusivement à des questions concernant la personnalité de l'Accusé. Elle ordonne dès lors que les témoins TCW-277 et TCW-84 déposent à l'audience par liaison vidéo depuis la France. À cet effet, elle enjoint à l'Unité d'appui aux témoins et aux experts de se mettre en rapport avec les autorités compétentes afin que toutes les mesures nécessaires soient prises pour permettre à ces témoins de déposer par liaison vidéo le mardi 21 mai 2013 lors de la session de l'après-midi et, le cas échéant, l'aprèsmidi du mercredi 22 mai 2013.

ឯអសាសដឹម
ORIGINAL DOCUMENT/DOCUMENT ORIGINAL
it is in agat (Date of receipt/Date de reception):
ting (Time/Heure): OG 5 3 0
អន្ត្រីអទូលបន្តកស់ណុំរឿង/Case File Officer/L'agent charge to possier: